Un milieu vient déclarer que le comité secrète des en bas et qu'il a tort de prendre une aussi grave décision sans consulter les grévistes ; on crie : « Non ! non ! »

M. Baudin vient alors : « En sus de ce qui est acquis au profit des mineurs par la sentence arbitrale, les trois délégués des ouvriers mineurs de Carmaux prennent, vis-à-vis du comité de la grève, les engagements suivants :

1° Tous les condamnés du 4 octobre seront immédiatement graciés.

2° Tous les condamnés du 4 octobre auront du travail dans les huit jours. S'il en est quelques-uns qui ne soient pas réintégrés dans la mine de Carmaux, ils auront du travail ailleurs, en attendant la jour où nous aurons réussi à les faire rentrer dans la mine de Carmaux.

» Ces engagements sont corrélatifs de la résolution de reprendre le travail. »

Cet engagement est signé de MM. Pelletan, Clémenceau, Millerand.

La reprise du travail

Après quelques minutes d'entretien entre les mineurs, la réunion se prononce à la presque unanimité, et je mains levées, pour la reprise du travail jeudi.

A la contre épreuve 150 mains seulement se lèvent.

Remerciements de M. Clémenceau

M. Clémenceau remercie les mineurs du vote qu'ils viennent d'émettre. » Soyez-en bien rassurés, dit-il, pour nous tous, et, sachez-le bien, les engagements que nous avons pris ne sont que le minimum ; nous tâcherons d'obtenir mieux encore.

» Disons-le tous, s'écrie en terminant M. Clémenceau, travaillons tous d'un même cœur et sans relâche au triomphe de la démocratie sociale. » (Longs applaudissements).

La réunion se sépare après avoir voté des félicitations à ses délégués.

Départ de MM. Clémenceau et Pelletan

Carmaux, 31 octobre. — La soirée a été très calme. Le comité de la grève s'est réuni à deux heures pour l'occuper des affaires intérieures. Il a accompagné MM. Clémenceau et Pelletan à la gare.

Les deux députés sont partis à 4 heures pour Albi où ils resteront jusqu'à minuit 10.

Ils ont l'intention de visiter les condamnés. Une délégation du comité de la grève les accompagnera à la prison.

M. Pelletan a eu un entretien avec le préfet. La population semble satisfaite du vote de ce matin. Une grande détente s'est produite dans les esprits.

M. Jourde a quitté Carmaux. MM. Clémenceau et Pelletan doivent venir ce soir à minuit sur dès leur arrivée à Paris. Les sommes en caisse, les subventions municipales sont comprises s'élèvent à cent quinze mille francs.

Retrait des troupes

Carmaux, 31 octobre. — M. Millerand vient de recevoir la dépêche suivante destinée à MM. Clémenceau, Pelletan et Millerand :

Des ordres sont donnés pour que les troupes évacuent Carmaux, dès le jour de la reprise du travail.

Signé : Colonel PARNARD,
sous-chef du cabinet du ministre de la guerre.

Les prisonniers d'Albi

M. Baudin a reçu de MM. Clémenceau, Pelletan et Jourde, une dépêche disant qu'ils ont visité les mineurs de Carmaux prisonniers à Albi. « Une attitude admirable est conservée par ceux-ci, qui approuvent les mineurs d'avoir décidé la reprise du travail. »

La Femme coupée en morceaux

L'examen médical

Paris, 31 octobre. — Le docteur Laugier, médecin légiste, a examiné aujourd'hui à la Morgue les débris humains trouvés rue Botzaris.

Il a conclu de son examen que l'on se trouvait en présence du cadavre d'une femme adulte de couleur blanche, dont la profession ne saurait encore être précisée.

L'indication constatée à la plante des pieds indiquerait cependant que cette femme devait beaucoup marcher.

M. Laugier croit qu'il y a eu lutte entre l'assassin et la victime ; il a constaté aux bras et aux jambes des fractures et des égratignures ayant produit des érosions avec ecchymoses.

Le corps a dû être déposé par un individu ayant l'habitude de manier la scie et le couteau. Pour les recherches à faire, le docteur Truction, M. Talbuck, mouleur de la Faculté de médecine, moulera cet après-midi, le pied droit de la victime afin qu'on puisse établir la pointure.

Aussitôt après les débris seront renfermés dans une boîte qui sera placée dans l'appareil cryophorique. On attend les instructions du docteur Laugier avant de laver les bailloux qui enveloppaient le cadavre et qui seront exposés ensuite à la Morgue.

M. Bertillon a photographié les débris ; en présence du docteur Vibert, médecin-légiste, il a pris la dimension des os, afin d'établir grâce aux données anthropométriques la taille de la victime.

Une fausse piste

Sur les déclarations de deux habitants du quartier, une demoiselle Eliza et un sieur Brunet, les agents de la sûreté ont arrêté ce matin un nommé Gorce, qui, d'après les témoins, avait été vu rôdant aux abords du 76 de la rue Botzaris, samedi soir et dimanche, dans la journée.

Le parquet de M. Goron, est homme a pu établir l'emploi de son temps et son antécédente étant des meilleurs, il a été, après l'interrogatoire, remis en liberté.

Les racontars

L'émotion, déjà considérable hier dans le quartier, a gagné plus vite encore aujourd'hui.

Les groupes d'ouvriers étaient à « Saint-Fiacre » entourant la maison qui paraît une ruine et contemplant, ébaubis, ces grillages de fer derrière lesquels il s'est passé quelque chose.

Il y a un an, cochon, se livrant à des chasses à la sottise de ces lieux moroses en son ensemble, mais humides, savoureux, pu-e-ti-a, lorsque des cris épouvantés, puis il n'a pas pu retenir pour savoir au juste de quoi il s'agissait, le concierge, gros, bedonnant, joufflu, le cochon gros, fort, moustache noire, sanguine, accourut.

Il a vu, demeurant rue de Belleville, à gauche, en haut, les locataires du deuxième étage en a parlé hier.

Il a vu, à la fenêtre, il a vu deux ouvriers, deux ouvriers dans le terrain vague dont il a vu deux ouvriers dans le terrain vague dont il a vu deux ouvriers dans le terrain vague dont il a vu